



PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

Aménagement zone de loisirs (couverture de 2 boulodromes, extension local communal, aménagement du parking)

Le montant des travaux est estimé à 114 690.00 € HT soit 137 628.00 € TTC

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Aménagement zone de loisirs (couverture de 2 boulodromes, extension local communal, aménagement du parking)	114 690.00 €	137 628.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	114 690.00 €	137 628.00 €
Commune de Lourmais	31 910.45 €	54 848.45 €
Etat (DSIL 2022 contrat de ruralité) – 52.50 % du montant subventionnable soit 100 000.00 € HT	52 500.00 €	52 500.00 €
Département (FST) – 53.10 % de la dépense HT	30 279.55€	30 279.55 €
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	114 690.00 €	137 628.00 €

A Lourmais, le 6 Septembre 2022